

DOCUMENTS POUR LA PREPARATION DE L'EXAMEN DE STAGE OFFICINAL 2017-2018

Mis à jour le 12/02/2018 par G Dollo

A) EPREUVES ECRITES

I- EPREUVE DE POSOLOGIES ET CONSTANTES BIOLOGIQUES

I.1- DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Cette épreuve (**durée 15 minutes - note sur 20**) porte sur :

- 6 valeurs biologiques usuelles rencontrées chez l'adulte, choisies parmi une liste limitative (cf paragraphe I.2.1.)
- 8 posologies « adulte » choisies parmi une liste limitative (cf paragraphe I.2.2.)
- 6 posologies « enfant » choisies parmi une liste limitative (cf paragraphe I.2.3.)

Chaque réponse est notée sur 1 :

Bonne réponse : 1 Absence de réponse : 0 Réponse fausse : -1

Une note inférieure à 7 est éliminatoire

I.2- LISTES LIMITATIVES

I.2.1- VALEURS BIOLOGIQUES USUELLES HUMAINES

→ Cf guide de stage de pratique professionnelle en officine 6^{ème} année 25^{ème} édition 2018, p 428-431 (téléchargeable à partir du site du collège des pharmaciens conseillers et maîtres de stage : cpcms.fr/documentation)

I.2.2- POSOLOGIES: DOSES USUELLES ET MAXIMALES POUR ADULTE

→ Cf guide de stage de pratique professionnelle en officine 6^{ème} année, p 440-442

I.2.3- POSOLOGIES : DOSES USUELLES POUR ENFANTS

→ Cf guide de stage de pratique professionnelle en officine 6^{ème} année, p 443-444

II- EPREUVE D'INTERACTIONS MEDICAMENTEUSES

II.1- DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Cette épreuve (**durée 20 min - note sur 20**) porte sur 10 interactions provenant de la dernière édition du thésaurus des interactions médicamenteuses de l'ANSM. Pour chaque interaction médicamenteuse, le candidat doit

- préciser sa nature (à prendre en compte, précaution d'emploi, association déconseillée, ou contre indication) et la conduite à suivre
- définir le risque et indiquer, chaque fois que cela est possible, le ou les mécanismes.

Chaque réponse est notée sur 2 :

Absence de réponse : 0

Nature de l'interaction et conduite à tenir: 1

Définition du risque et mécanisme de l'interaction : 1

Non détection d'une contre-indication : -2

Indication à tort d'une contre indication : -1

Une note inférieure à 7 est éliminatoire

II.2- LISTE LIMITATIVE

La liste limitative des interactions médicamenteuses concerne les classes thérapeutiques suivantes (cf. thésaurus des interactions médicamenteuses de l'ANSM – dernière version à jour) :

Analgésiques; Antiagrégants plaquettaires; Antiangoreux; Antiarythmiques;

Antiasthmatiques; Antibactériens; Anticoagulants; Anticonvulsivants;

Antidépresseurs

Antidiabétiques (antidiabétiques oraux et insulines); Antifongiques;

Antihistaminiques H1; Antihypertenseurs; Antiinflammatoires (AINS ,

Corticoïdes) ; Antimigraineux; Antiparkinsoniens; Antipsychotiques ;

Antisécroires (Antihistaminiques H2, inhibiteurs de la pompe à protons);

Antiviraux ; Antituberculeux; Antispasmodiques; Anxiolytiques;

Immunodépresseurs ; Médicaments de l'insuffisance cardiaque; Topiques gastro intestinaux

B) EPREUVES PRATIQUES

I- EPREUVE DE RECONNAISSANCE

Vous devez apporter une blouse propre et une cuillère de pesée. Tous les autres matériels sont fournis

I.1- DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Durée 10 minutes – note sur 20

Reconnaissance de 10 produits (dont 3 plantes) choisis parmi les listes limitatives ci-dessous (paragraphes I.2.1 et I.2.2.). Le candidat a à sa disposition de l'eau, un verre à pied et un agitateur en verre pour les produits liquides, des allumettes et un verre de montre pour les produits solides.

Le candidat doit cocher sur la feuille réponse la case **OUI** si le produit dans le flacon (ou dans la boîte) correspond au nom qui figure sur la feuille réponse et cocher la case **NON** dans le cas contraire.

Chaque réponse est notée sur 2 :

Bonne réponse : 2 Absence de réponse : 0

Réponse fausse : -2

Une note inférieure à 7 est éliminatoire

I.2- LISTES LIMITATIVES D'IDENTIFICATIONS

I.2.1- PRODUITS CHIMIQUES ET GALENIQUES

Acétone

Ether éthylique

Acide acétique

Glucose

Acide citrique

Glycérol

Acide lactique

Gomme arabique

Alcool éthylique

Gomme adragante

Alcool dénaturé

Huile d'amandes douces

Alcool camphré

Huile d'olive

Alun de potassium

Huile de vaseline

Amidon de blé

Huile de ricin

Ammoniaque	Iode
Argent colloïdal	Iodure de potassium
Benzoate de sodium	Lactose
Bicarbonate de sodium	Lanoline = graisse de laine
Blanc de baleine	Menthol
Borate de sodium	Oxyde de zinc
Carbonate de calcium	Sirop simple
Chlorure de magnésium	Sirop de tolu
Chlorure de sodium	Soufre sublimé
Citrate de sodium	Sulfate de cuivre
Eau distillée	Sulfate de sodium
Eau aromatisée de fleur d'oranger	Sulfate de zinc
Eau aromatisée de rose	Talc
Eau de javel	Vaseline

1.2.2- DROGUES VEGETALES

Anis vert (fruits)	Matricaire (capitules)
Aubépine (sommités fleuries)	Mauve (fleurs)
Badiane de Chine (fruits)	Mélisse (feuilles)
Bardane (racines)	Menthe poivrée (feuilles)
Boldo (feuilles)	Millepertuis (sommités fleuries)
Bourdaïne (écorces)	Oranger amer (écorces fruit)
Bouillon Blanc (fleurs)	Pensée (fleurs)
Camomille romaine (capitules)	Psyllium (graines)
Cannelle de Ceylan (écorces)	Reine des prés (sommités)
Eucalyptus (feuilles)	Romarin (feuilles)
Fenouil (fruits)	Séné (folioles et follicules)
Fumeterre (plante)	Souci (capitules et fleurs)
Gingko (feuilles)	Tilleul (bractées)
Hamamélis (feuilles)	Valériane (racines)
Harpagophyton (racines)	Verveine odorante (feuilles)
Lavande (sommités)	Vigne rouge (feuilles)

II- EPREUVE DE PREPARATION GALENIQUE

II.1- DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Durée 1h30 – note sur 20 (il n'y a pas de note éliminatoire à cette épreuve)

1 préparation galénique (magistrale ou officinale) à réaliser, elle figure sur la liste limitative ci-dessous (paragraphe II.2); tous les documents sont autorisés (pharmacopée, ouvrages de galénique, ouvrages de préparatoire, tares, substances vénéneuses,...), rien ne vous sera fourni le jour de l'examen.

Les matériels (balances, mortiers, pilons, béciers, plaques chauffantes,...) ainsi que les matières premières et articles de conditionnement nécessaires à la réalisation de la préparation sont fournis.

Vous remettrez votre préparation avec la fiche de préparation, sans oublier l'inscription à l'ordonnancier.

Vous êtes notés sur la qualité de la préparation remise et de son étiquetage (cf règles d'étiquetage sur le site de l'ANSM) ainsi que sur la fiche de fabrication (= dossier de lot) et le remplissage de l'ordonnancier (traçabilité)

II.2- LISTE LIMITATIVE DES PREPARATIONS A CONNAITRE

Préparations du formulaire national (préparations officinales)

Alcool iodé à 1%

Cérat cosmétique

Crème oléocalcaire

Gélules de bicarbonate de sodium à 0,5g

Liniment calcaire

Pâte à l'oxyde de zinc

Pâte zincique à l'eau

Pommade à l'acide salicylique à 30%

Pommade à l'oxyde de zinc

Pommade camphrée à 10%

Pommade cupro-zincique

Potion gommeuse

Préparations magistrales

Collodion salicylé (acide salicylique 4g, acide lactique 4g, collodion élastique 15g)

Gélules d'érythromycine à 100mg (érythromycine base 100mg, silice colloïdale 2mg, lactose qsp 1 gélule n°1)

Pommade kératolytique (acide salicylique 6 g, résorcine 6 g, lanovaseline 20g)

Pommade à l'urée (urée 5g, lanovaseline 100g)

Ethanol à 70 pour cent v/v

Sirop de prednisone (prednisone 50mg, éthanol à 90% v/v 10ml, benzoate de sodium 100mg, sirop simple qsp 100ml)

Solution iodo-iodurée à 2% (iode 2g, iodure de potassium 4g, eau purifiée qsp 100ml)

Suppositoires d'aspirine à 50mg (aspirine 50mg, whitepsol qsp 1 suppositoire de 2g)

C) EPREUVE ORALE

Durée 20min de préparation + 20min – note sur 40 (une note < 20/40 est éliminatoire)

Le candidat présentera un rapport d'activité professionnelle, comportant un commentaire de 50 ordonnances, choisies pendant le stage et représentatives de la fréquence de prescription des médicaments les plus importants. Le candidat devra commenter deux ordonnances :

- 1) Une ordonnance choisie dans le rapport d'activité professionnelle, le candidat dispose de ses documents et d'une durée de préparation de 20 minutes.

- 2) Une ordonnance sans document proposée par le jury et commentée par le candidat, sans préparation.

Lors des épreuves orales, chaque candidat est interrogé par deux membres du jury : un enseignant-chercheur de la faculté de pharmacie et un pharmacien officinal. Après concertation, une seule note est attribuée.

Les candidats sont évalués sur leurs connaissances pharmacologiques, législatives, tarifaires et leur aptitude à conseiller le patient.

D) ADMISSION

Pour être admis à l'examen de stage, le candidat doit avoir obtenu une moyenne de 10/20 au total des épreuves (soit 60/120), sans note éliminatoire .

Les candidats ajournés à la 1ère session, avec la moyenne générale, devront repasser toutes les épreuves pour lesquelles ils ont eu une note éliminatoire. Les candidats ajournés à la 1ère session, sans la moyenne générale, devront repasser toutes les épreuves pour lesquelles ils ont obtenu une note < 10/20.

ANNEXE : SUJET JUIN 2017

EPREUVE : INTERACTIONS MEDICAMENTEUSES

DUREE : 20 minutes (20 points)

Chaque interaction médicamenteuse est notée sur 2.

Pour chaque interaction, vous devez :

- a) Préciser sa nature (à prendre en compte, précaution d'emploi, association déconseillée ou contre-indication) et la conduite à suivre (1 point)

- b) Définir le risque et indiquer, chaque fois que cela est possible, le ou les mécanismes (1 point)

Rappel MCC : Absence de réponse : 0

Non détection d'une contre-indication : -2

Indication à tort d'une contre-indication : -1

- 1) ciprofloxacine et théophylline
- 2) inhibiteurs de l'enzyme de conversion et potassium
- 3) isotrétinoïne et doxycycline
- 4) imipramine et clonidine
- 5) itraconazole et simvastatine
- 6) amoxicilline et allopurinol
- 7) aminosides et polymyxine B
- 8) lévodopa et métopimazine
- 9) clarithromycine et dihydroergotamine
- 10) diclofénac et lithium

EPREUVE : POSOLOGIES ET VALEURS BIOLOGIQUES

DUREE : 15 minutes (20 points)

NOM ET PRENOM:

SIGNATURE :

N° DE COPIE :

N° DE COPIE :

I - VALEURS BIOLOGIQUES USUELLES CHEZ L'ADULTE

Plasma : potassium (mmol/L)	
Plasma : bicarbonate (mmol/L)	
Sérum : fer ($\mu\text{mol/L}$)	
Sang : CCMH (%)	
Sang : leucocytes (G/L)	
Sérum : cholestérol total (mmol/L)	

II- DOSES USUELLES OU MAXIMALES ADULTES

Pour 1 dose

Pour 24h

	Pour 1 dose	Pour 24h
amoxicilline (dose usuelle VO)		
carbamazépine (dose max VO)		
clonazépam (dose max VO)		
codéine (dose usuelle VO)		
furosémide (dose max VO)		
ibuprofène (dose max VO)		
paracétamol (dose max VO)		
tramadol (dose usuelle VO)		

III- DOSES USUELLES POUR ENFANT A REPARTIR SUR 24h

céfaclor (VO)	1 à 30 mois	
cétirizine (VO)	> 6ans	
lopéramide (VO)	24 à 30 mois	
paracétamol (VO)	1 à 30 mois	
prednisolone (VO)	30 mois à 15 ans	
valproate de sodium (VO)	1 à 12 mois	

